

DÉPARTEMENT

HERAULT

# EXTRAIT DU REGISTRE

## des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

## NOMBRES DE MEMBRES

Afférents > h. Comité En exercice syndical	Présents
--	----------

37	37	24
----	----	----

## Date de la convocation

28/11/08

## Date d'affichage

28/11/08

## Objet de la Délibération

2008-12-05

Montant et modalités de versement des participations 2009 des membres du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

Séance du 10 décembre 2008

L'an deux mille huit

Et le dix décembre 2008

à Dix Huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

**J.ARCAS** (Conseil Général), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **F.BARSE** (Bédarieux), **D.BEDOS** (CdC Coteaux & Chateaux), **JL BELLIDO** (CdC Minervois), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **JL BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **A.CALVET** (CdC Saint-Chinian), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **F.GALBE** (Commune Pujol/Orb), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **G. MARCOUIRE** (Conseil Général), **H.OBIOLS** (CdC Lirou et Canal du Midi), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **J.PALAYSI** (CdC Saint-Chinian), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères).

**Objet : Montant et modalités de versement des participations 2009 des membres du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

Le débat d'orientation budgétaire du 17 Novembre dernier a fixé, pour l'exercice 2009, le montant des participations des communautés de communes et des communes hors intercommunalité, comme suit :

- au titre de la participation statutaire, une contribution maintenue à 3,50 € par habitant, comme pour les exercices 2006, 2007 et 2008,
- au titre de l'accompagnement et du suivi de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat "Habiter au Pays", une participation financière à hauteur de 1,5 € par habitant, soit une contribution totale de 5 € par habitant.

Afin de permettre à chaque commune ou EPCI d'effectuer les versements qui lui incombent, au titre de l'exercice en cours, sans provoquer de perturbations financières, notamment en matière de trésorerie, il apparaît opportun de prévoir un étalement dans le temps du paiement de la participation, qui pourrait être organisé de la manière suivante :

- pour les membres dont la participation est inférieure ou égale à 5.000 €, le règlement interviendra sous forme de règlement unique, avant le 30 avril,
- pour les membres dont la participation est supérieure à 5.000 €, le versement pourra intervenir en trois versements, respectivement de 2 €/habitant, de 1,5 €/habitant et de 1,5 €/habitant, avant le 30 avril, avant le 30 juillet et avant le 30 août.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'agréer les modalités de paiement de la participation pour 2009 des communes et des communautés de communes adhérentes au Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, selon le protocole ci-dessus et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical accepte d'agréer les modalités de paiement de la participation pour 2009 des communes et des communautés de communes adhérentes au Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, selon le protocole ci-dessus et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Fait à Saint-Chinian, le 10 décembre 2008.

Le Président  
Francis BOUTES



19/12/08

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

19/12/08

le  
après envoi en Préfecture